

Programme formation continue des avocats

Mai 2025

Thème : Maîtrise de la communication non verbale : apprendre à décrypter les gestes pour améliorer mes relations avec mes clients, magistrats et confrères

Date : Mercredi 21 mai 2025 de 9h00 à 12h00

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / Niveau : 1

Objectifs :

- Augmenter vos capacités à évaluer la crédibilité des informations reçues, valider vos convictions et convaincre

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

- INTRODUCTION À LA GESTUELLE

- Tout ce que représente LA COMMUNICATION NON VERBALE
- Déclencher le processus d'observation
- LES RÈGLES ET LA MÉTHODE I.P.G
- LES BASES
 - Positionnement des épaules et leurs significations
 - Axes de tête et leurs significations
 - Mouvement des sourcils
 - Clignements de paupières

➤ Moyens pédagogiques : Exposés et analyses directes sur chaque mises en situation

➤ Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Madame Isabelle POINSON, experte en communication non verbale. Certifiée de l'Institut Paul EKMAN International

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau »
Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2024 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.